fondation facim

ESCAPADES BAROQUES DANS LES ALPES

Les Escapades Baroques

Fiche technique : Le tourisme à vélo

A. QUELQUES DONNEES sur le tourisme à vélo

Depuis quelques années, le tourisme à vélo prend de l'ampleur, c'est d'ailleurs devenu une activité à la mode, tellement à la mode qu'elle est aujourd'hui la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire français.

En quelques années, le tourisme à vélo est devenu la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire, ce qui positionne aujourd'hui la France comme la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours par an.

Les étrangers représentent 25 % des touristes à vélo, dont une majorité d'Allemands, de Suisses, de Nord-Américains et d'Australiens.

Parmi ces touristes, on distingue les itinérants à vélo, qui randonnent et changent d'hébergement au fil de leur séjour et les touristes qui utilisent un vélo comme mode de déplacement sur leur lieu de vacances (balades, excursions, courses…).

Les retombées économiques du tourisme à vélo sont importantes. Au plan national, le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 2 Mds € pour environ 16 000 emplois.

Sur les territoires, ces retombées sont de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes) et de 16 à 30 000 € au kilomètre d'itinéraire.

Avec une croissance de la fréquentation des itinéraires cyclables de 14,5 % en 2016 et de 8 % 2017, le tourisme à vélo est aussi l'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français, correspondant à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement et au partage.

A noter également que le tourisme à vélo se pratique en toutes saisons (63 % de la fréquentation des itinéraires au printemps et en été, 37 % le reste de l'année).

B. LES PRATIQUANTS

On identifie deux types de touristes à vélo :

Les itinérants : ceux-ci randonnent et changent de lieu d'hébergement au cours de leur séjour. Leurs motivations sont multiples mais se concentrent autour de la liberté, de la pratique d'une activité en plein air, la découverte immersive des territoires parcourus sur des petites routes secrètes et « loin de la masse », la rencontre et le partage avec ses amis, sa famille, les autres pratiquants, les prestataires, les habitants…

Les touristes qui utilisent le vélo comme mode de déplacement sur leur lieu de vacances (balades, excursions, courses…) : cette pratique se développe en lien avec le mouvement de fond des usages des vélos en villes, et le développement des mobilités douces. Le vélo redevient à la mode et, avec le VAE, devrait s'inscrire durablement comme un des moyens de mobilité douces privilégiés pour tous les usages, y compris touristiques (slow tourisme).

Les origines des pratiquants sont multiples que ce soit au niveau des origines nationale, Europe du nord (Belge, Néerlandaise, Allemande, Suisse, Scandinave…), Europe du sud (Italienne, Espagnole…), américaine, canadienne et australienne mais aussi asiatique, dont chinoise…

C. LA DESTINATION FRANCE

La France possède un territoire qui commence à être bien desservi pour les cyclotouristes : 22 800 km de véloroutes et de voies vertes dont certaines de dimensions européennes (8 430 km).

Certains de ces itinéraires ont une notoriété internationale tels que : Vélodyssée (littoral Atlantique), La Loire à vélo (Val-de-Loire) ou encore la Via Rhôna. Ces voies cyclistes ont comme objectif de mettre en valeur les richesses géographiques, culturelles et patrimoniales du territoire.

5 500 km d'itinéraires touristiques régionaux et 3000 circuits routes et VTT

3200 prestataires, déploient la marque Accueil Vélo© sur le territoire, et proposent des services adaptés à l'accueil des cyclistes (hébergement, restauration, sites touristiques, réparateurs… et récemment ports de plaisance). La Fédération Française de Cyclotourisme recense quant à elle, sur son site, environ 650 « Bonnes adresses cyclotouristiques »

Le Cluster « tourisme de pleine nature » animé par Atout France accorde une place importante au tourisme à vélo. Plusieurs salons publics et professionnels (« Rendez-vous en France », « Destination France », « Destinations Nature » et « les Assises nationales randonnées et activités de pleine nature ») ainsi que trois sites internet valorisent en particulier l'offre française en matière de tourisme à vélo : France vélo Tourisme, Vélo en France, Véloroutes et voies vertes de France

D. LES ITINERAIRES

La classification de la difficulté et le balisage d'un itinéraire à vélo sont deux informations essentielles qui conditionnent la sécurité du pratiquant, ainsi que le choix et la qualité de son parcours.

En France, on dénombre de multiples façons de déterminer les niveaux de difficulté d'un itinéraire et de les matérialiser. C'est la raison pour laquelle il a été estimé utile de livrer des clés d'homogénéisation sur les normes d'appréciation des difficultés liées à la pratique de ces itinéraires.

Un système de cotation national unique et partagé sur les niveaux de difficulté des itinéraires vélo (boucles cyclotouristiques, sections de véloroutes) permet une évaluation simple et claire du point de vue des pratiquants.

1. Rappel préalable de quelques définitions

Véloroute

Une véloroute est un itinéraire pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions.

Une véloroute emprunte tous types de voies sécurisées, dont les voies vertes.

Elle doit répondre à des critères de linéarité, de continuité, de sécurité, de jalonnement et de balisage.

Voie verte

Une voie verte est un aménagement en site propre réservé aux déplacements non motorisés, réservé aux piétons, cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite, accessible au plus grand nombre, sans exigence physique particulière, mais sécurisée et jalonnée.

Boucle cyclotouristique

Une boucle cyclotouristique est un itinéraire pour cyclistes de longueur variable, reliant son point de départ, faisant l'objet ou non d'un balisage et praticable en une journée.

2. La démarche

La démarche a consisté à :

- Mettre en place un niveau d'informations fiabilisé et partagé ;

- Aboutir à une cotation objective de la difficulté des boucles cyclotouristiques et sections de véloroutes ;

- Disposer d'une référence unique et utilisable par tous les acteurs (associations, fédérations, collectivités) voulant mettre en place une classification des parcours ;

- Faciliter la compréhension, la préparation et le choix de parcours et de circuits pour les cyclotouristes ;

- Renforcer et accroître la lisibilité de l'offre nationale.

3. Nature des critères

Pour les boucles cyclotouristiques

Les critères pris en compte pour les boucles cyclotouristiques sont les suivants : la distance, le dénivelé cumulé positif, le type de voie (aménagements vélo, niveaux de trafic, …) et la pente.

Pour les véloroutes

Les critères pris en compte pour les sections de véloroutes sont les suivants : le type de voie (aménagements vélo, niveaux de trafic, …), la pente, le revêtement et le ratio de « dénivelé cumulé positif par kilomètre »

Précisions pour la prise en compte de ces critères concernant les véloroutes

La cotation des niveaux de difficulté sur les portions de véloroutes s'apprécie par tronçon homogène ; un tel tronçon a une longueur minimale de 15 km, sauf indication contraire particulière.

L'appréciation de la difficulté des grands itinéraires et des véloroutes à l'échelle globale pourra faire l'objet d'une évaluation séparée et complémentaire au présent guide.

Sources : Ministère de l'économie et des finances ; Direction Générale des Entreprises ; Tourisme à vélo